

**MISE EN PLACE DES CONVENTIONS DE
REMBOURSEMENT DANS LE CADRE DES
CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIES ENTRE
VGA ET SES COMMUNES MEMBRES**

Conseil Communautaire du 24 mai 2018

D 2018	D	43
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	68 du dossier 1 à 21 + 31 – 67 du dossier 22 à 23 – 65 du dossier 24 à 37 (sauf 31) – 64 du dossier 38 à 50	
Votants	77 du dossier 1 à 2 + 31 – 76 dossier 3 – 74 du dossier 4 à 23 – 73 du dossier 24 à 37 (sauf 31) – 71 du dossier 38 à 50	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **18 mai 2018** s'est réuni à l'espace des Expositions de Marmande, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET puis de Francis DUTHIL pour la présentation et les votes des comptes administratifs.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ [+pouvoir Pascal LAPERCHÉ à compter du dossier 24 (sauf 31)] – Pascal LAPERCHÉ (du dossier 1 à 23 + 31)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Thierry LEROY (suppléant)
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND [+pouvoir Lisette DE LUCA (du dossier 1 à 23 + 31)]
<u>Couthures Sur Garonne</u>
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINEDE
<u>Fauquerolles</u>	Maryline DE PARSCAU (+pouvoir Josette PATISSOU)
<u>Fauillet</u>	Michel NAU (suppléant)
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT [+pouvoir Sophie BORDERIE (du dossier 1 à 3 + 31)]
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>
<u>Grateloup Saint Gavrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Laqupie</u>
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL (+pouvoir Jean GUIRAUD)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC [+pouvoir Régine POVEDA à compter du dossier 22 (sauf 31)]
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET – Marie.Françoise BOUGUES (pouvoir Jean.Pierre MARCHAND du dossier 1 à 3 + 31) – Martine CALZAVARA – Roland CHRISTEN - Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU – Michel HOSPITAL– Philippe LABARDIN – Josette JACQUET – Anne MAHIEU (+pouvoir Charles CILLIERES du dossier 1 à 37) - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+pouvoir Serge CARBONNET) – Laurence VALAY – Jean.Pierre MARCHAND à compter du dossier 4 (sauf 31)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVEDA (du dossier 1 à 21 + 31)
<u>Montpouillan</u>
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Laurent PRUVOST (suppléant)
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>
<u>Sénestis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA (+pouvoir André CORIOU)
<u>Taillebourg</u>
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD – Liliane BORDES - Eric BOUCHAUD – Daniel GAIDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO – Valérie TACCO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY
<u>Absents ou excusés</u>	Guy IANOTTO - Lisette DE LUCA - Jean.Michel MOREAU - Gilbert DUFOURG - Josette PATISSOU - Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS - Jean.Max MARTIN - Sophie BORDERIE - Serge CARBONNET - Charles CILLIÈRES - Jean.Luc DUBOURG - Joël HOCQUELET - Bernard MANIER - Jean.Pierre MARCHAND (du dossier 1 à 3 + 31) - Thierry CARRETEY - Didier MONPOUILLAN - Michel COUZIGOU - Bernard MONPOUILLAN - Jacques BRO - André CORIOU - Jean.Pierre VACQUE - Jean GUIRAUD - Jacques BILIRIT [à compter du dossier 4 (sauf 31)] - Régine POVEDA [à compter du dossier 22 (sauf 31)] - Jean.Luc ARMAND [à compter du dossier 24 (sauf 31)] - Pascal LAPERCHÉ [à compter du dossier 24 (sauf 31)] - Anne MAHIEU (à compter du dossier 38)
<u>Pouvoirs de</u>	Serge CARBONNET à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Jean.Pierre MARCHAND à Marie.Françoise BOUGUES (jusqu'au dossier 3 + 31) – Charles CILLIERES à Anne MAHIEU (jusqu'au dossier 37) – Jean.Luc DUBOURG à Philippe LABARDIN – André CORIOU à Isabelle CESA – Lisette DE LUCA à Jean.Luc ARMAND (jusqu'au dossier 23 + 31) – Josette PATISSOU à Maryline DE PARSCAU – Sophie BORDERIE à Jacques BILIRIT (jusqu'au dossier 3 + 31) - Jean GUIRAUD à Francis DUTHIL – Régine POVEDA à Jean.Claude DERC (à compter du dossier 22) – Pascal LAPERCHÉ à Maryse HERVE (à compter du dossier 24)
<u>Secrétaire de Séance</u>	Christophe COURREGELONGUE

Dossier n°43 -
MISE EN PLACE DES CONVENTIONS DE REMBOURSEMENT DANS LE CADRE DES CERTIFICATS
D'ECONOMIES D'ENERGIES ENTRE VGA ET SES COMMUNES MEMBRES

Objet de la délibération

En Mars 2017, le Ministère de l'environnement, de l'Energie et de la Mer, a mis en place un programme « économies d'énergies » dans les « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).

A ce titre, les EPCI ou les communes lauréats d'un TEPCV, peuvent bénéficier de certificats d'économies d'énergie (CEE).

La présente délibération a pour objet de mettre en place des conventions de remboursement entre VGA, et les communes de l'Agglomération ayant déposées des dossiers.

Exposé des motifs

En tant que lauréat de l'appel à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Val de Garonne Agglomération a pu bénéficier d'une aide de plus d'1,2 million d'euros pour le rachat de CEE.

L'Agglomération a également souhaité faire bénéficier ses communes de ces aides.

Au total, 15 communes de l'Agglomération ont déposé des dossiers éligibles aux certificats d'économies d'énergie, soit une aide d'1 124 971€ (88%) répartie entre 15 communes de l'Agglomération et une aide de 151 237€ (12%) pour Val de Garonne Agglomération.

Pour bénéficier de ces aides, les travaux doivent être terminés en décembre 2018.

Les travaux retenus dans le cadre des CEE pour Val de Garonne Agglomération se répartissent de la façon suivante :

Site de l'opération	Nature des travaux	Montant de l'investissement	Montant pris en charge par les CEE	%
Service Voirie Beaupuy	Remplacement chaudière	7 784 €	7 784 €	100%
Crèche Française Dolto	Menuiseries	32 739 €	27 789 €	85%
Crèche Française Dolto	Remplacement chaudière	18 545 €	18 545 €	100%
<i>Maison du développement</i>	<i>Remplacement chaudière</i>	<i>29 082 €</i>	<i>29 082 €</i>	<i>100%</i>
Service Voirie de Marcellus	Menuiseries	7 271 €	7 271 €	100%
Service Voirie Tonneins	Menuiseries	9 498 €	6 331 €	67%
Crèche Croque Lune	Menuiseries	58 090 €	25 065 €	
Crèche Croque Lune	Toiture	29 370 €	29 370 €	100%
TOTAL		192 379 €	151 236 €	80%
Reste à charge pour VGA		41 143 €		

Val de Garonne Agglomération, EPCI lauréat de l'Appel à projet « TEPCV » percevra l'intégralité de cette aide. A ce titre, l'ouverture d'un compte appelé « Emmy » est obligatoire.

Afin que les communes perçoivent les CEE qui leur reviennent, une convention de remboursement doit être mise en place.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve la mise en place de conventions de remboursement entre VGA et les communes dépositaires de CEE,

Valide les travaux inscrits dans le cadre de ces CEE pour Val de Garonne Agglomération selon la répartition suivante :

Site de l'opération	Nature des travaux	Montant de l'investissement	Montant pris en charge par les CEE	%
Service Voirie Beaupuy	Remplacement chaudière	7 784 €	7 784 €	100%
Crèche Française Dolto	Menuiseries	32 739 €	27 789 €	85%
Crèche Française Dolto	Remplacement chaudière	18 545 €	18 545 €	100%
<i>Maison du développement</i>	<i>Remplacement chaudière</i>	<i>29 082 €</i>	<i>29 082 €</i>	<i>100%</i>
Service Voirie de Marcellus	Menuiseries	7 271 €	7 271 €	100%
Service Voirie Tonneins	Menuiseries	9 498 €	6 331 €	67%
Crèche Croque Lune	Menuiseries	58 090 €	25 065 €	
Crèche Croque Lune	Toiture	29 370 €	29 370 €	100%
TOTAL		192 379 €	151 236 €	80%
Reste à charge pour VGA		41 143 €		

Précise que les crédits seront inscrits au budget 2018 lors d'une prochaine décision modificative

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Résultat du vote	
<i>Votants</i>	71
<i>Pour</i>	71
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

Publication / Affichage
Le 30.05.2018

Fait à Marmande, le 24 mai 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,